



Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès

Rencontres sectorielles

Saint-Vincent-de-Paul

Jeudi 30 janvier 2025, Salle du Conseil Municipal





Monsieur Max COLES

Maire de Saint-Vincent-de-Paul



Monsieur Alexandre RUBIO

Maire de Bassens

Conseiller métropolitain délégué à la gestion des risques
inondation et technologiques



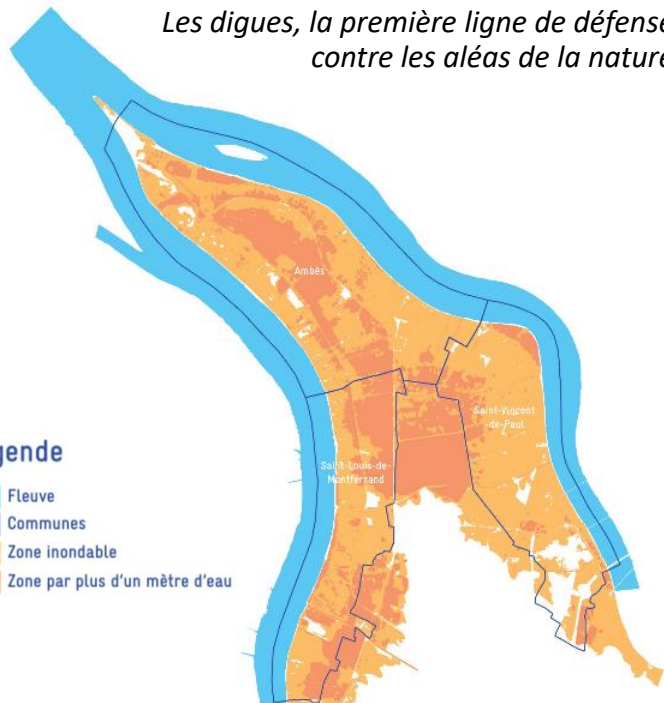
SOMMAIRE

- > Partie I. Introduction
- > Partie II. Présentation du projet finalisé et du programme de travaux
- > Partie III. Présentation de la stratégie foncière
- > Partie IV. Temps de questions - réponses



>Partie II. Le projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès et le programme de travaux

Les digues, la première ligne de défense contre les aléas de la nature

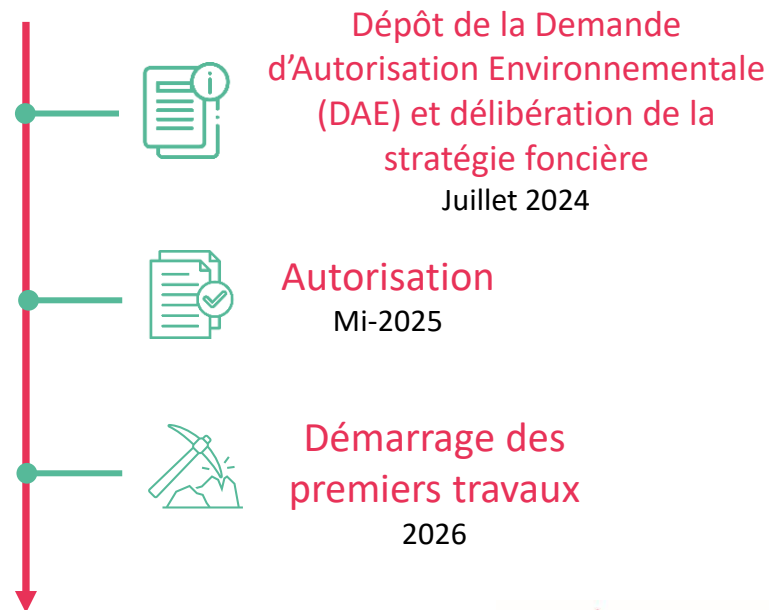


Légende

- Fleuve
- Communes
- Zone inondable
- Zone par plus d'un mètre d'eau

- **17 kilomètres** de digues réhabilités
- **35 millions** d'euros investis
- **6 200 habitants** sur la Presqu'île, protégés par les digues
- Des contraintes foncières, environnementales et géotechniques fortes

Un projet d'ampleur pour protéger le territoire plus vulnérable



Un projet de réhabilitation des digues, un projet de territoire

Mettre en œuvre la stratégie GEMAPI d'anticipation des enjeux climatiques pour :

- **renforcer la protection de notre territoire face au risque d'inondation**, tout en incitant chacun d'entre nous à prendre part à la responsabilité collective
- **assurer la sécurité collective**
- **améliorer le fonctionnement hydraulique** de la Presqu'île.



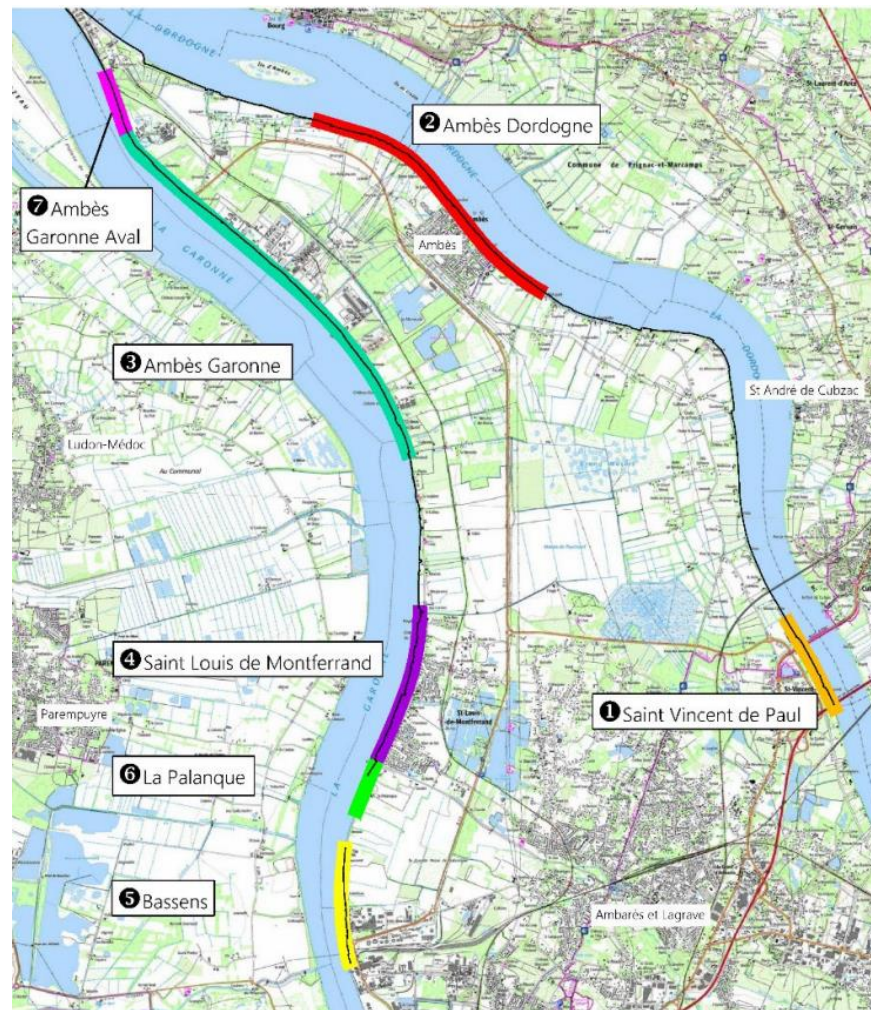
Un **projet de réhabilitation** qui vise à :

- Sécuriser les digues
- Rendre les digues accessibles pour l'entretien
- Donner la possibilité de rehausser les ouvrages
- Respecter et restaurer la qualité écologique des berges

Un projet en 3 phases

- **Phase 1** : Ambès Garonne et Dordogne amont, Bassens et Saint-Vincent-de-Paul 1 (2026 – 2027)
- **Phase 2** : Ambès Dordogne aval, La Palanque, Ambès Garonne aval (2028)
- **Phase 3** : Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul 2 et Ambès Bourg (2029)

Les travaux à mener sont répartis en **7 secteurs**, totalisant 17 kilomètres linéaires



Le principe général : 3 types de digues



- Le muret béton simple



- Le muret béton épaulé



- Le talus de terre

La nature des travaux sur la digue

Les travaux consistent à :

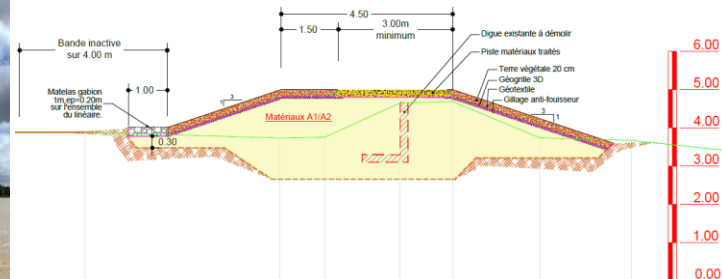
- Démolir, puis reconstruire la digue
- Réhabiliter ou supprimer définitivement les pelles et les clapets traversant les digues
- Aménager une piste
- Clôturer la digue du côté des jardins riverains



Solution retenue à Saint-Vincent-de-Paul - Section courante



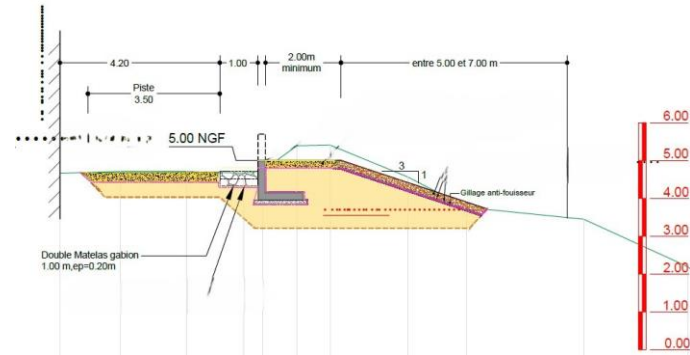
- Digue en remblais argileux et piste d'entretien en crête



Solution retenue : Saint-Vincent-de-Paul – Points singuliers



- Muret béton sur les sections d'emprise contrainte



Solution retenue : Saint-Vincent-de-Paul – Points singuliers



Avant travaux

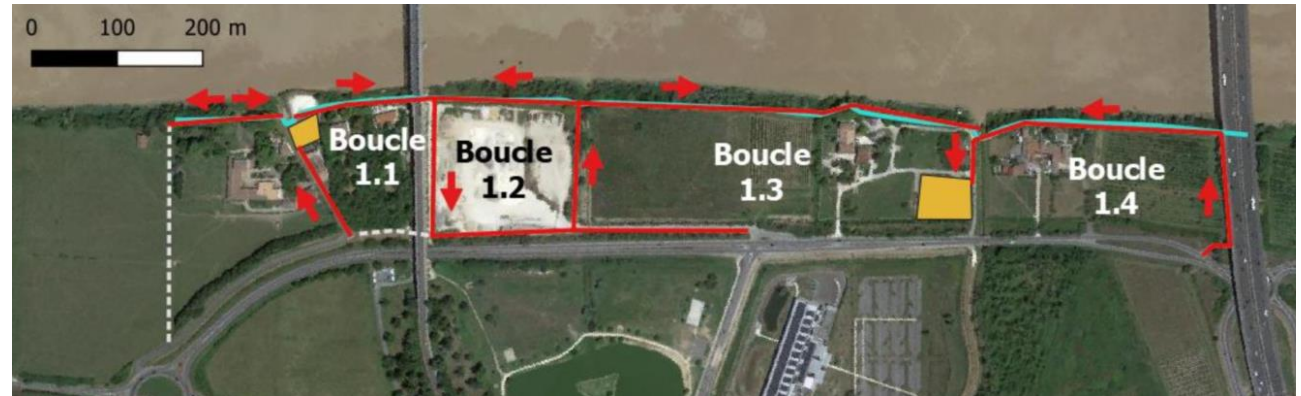
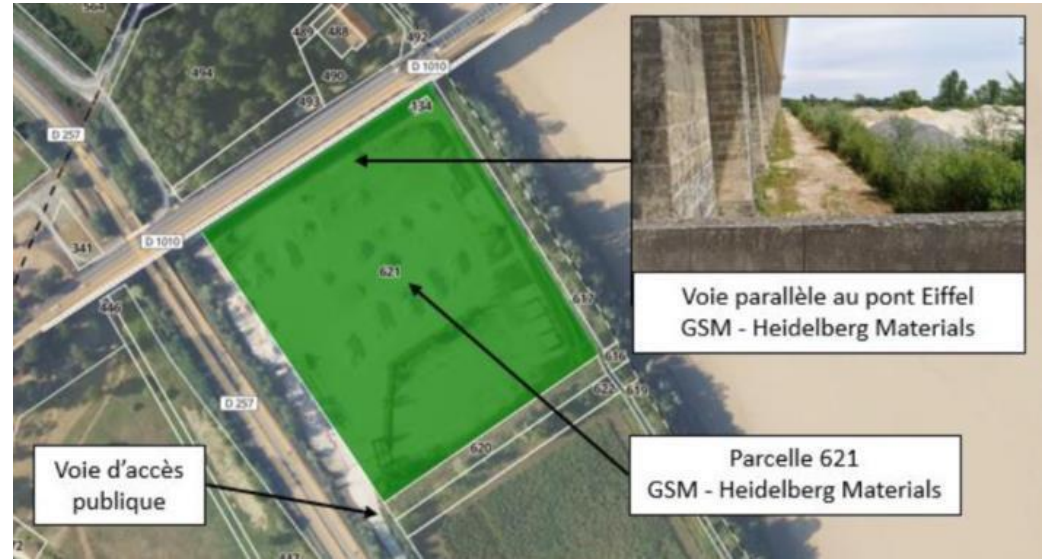


Après travaux

- Fenêtre paysagère : port de Saint Vincent

Le programme des travaux en 2026

- Travaux réalisés par tronçon de l'ordre de 400m linéaires (selon contraintes)
- Chaque tronçon sera en chantier pendant environ 3 mois
- Emprise travaux sur bande inactive et future piste d'entretien
- Un tronçon doit être terminé avant qu'un autre ne soit entamé





>Partie III. La stratégie foncière et le programme de travaux

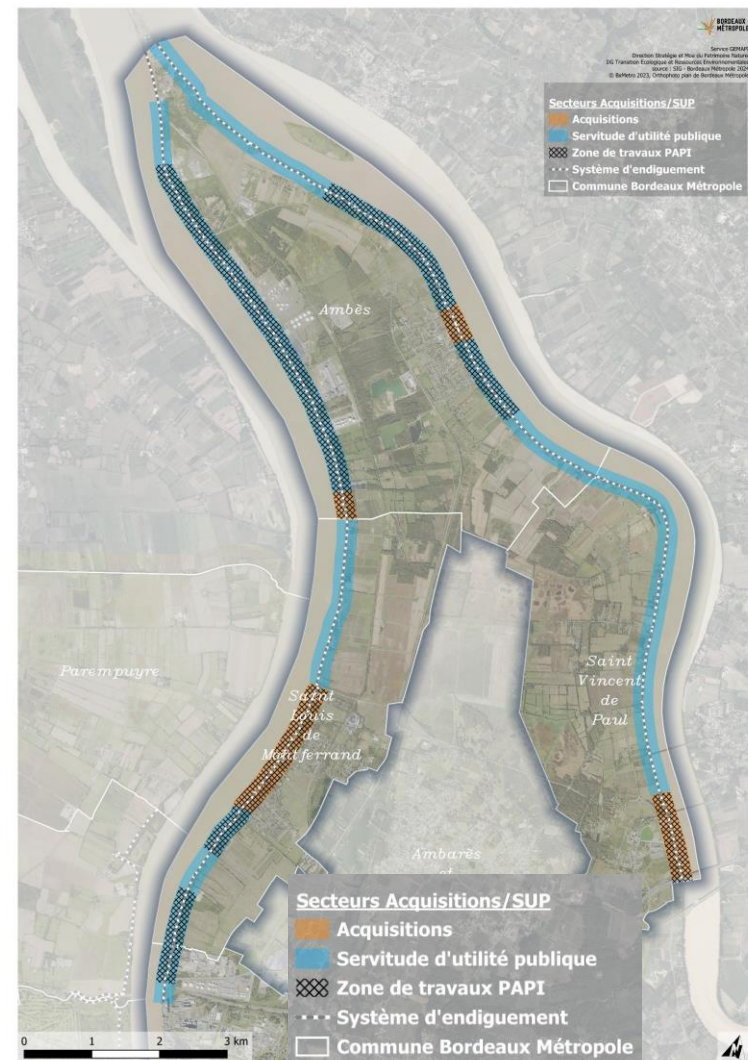
La problématique foncière

- Le linéaire de digue en **domaine privé**
- Une **emprise réduite** avec digue en fond de jardin
- Bordeaux Métropole doit obtenir le droit d'occuper et de gérer la partie de ces terrains nécessaire aux aménagements



La stratégie foncière

- Un projet qui impacte l'usage actuel des jardins dans lesquels la digue n'a parfois pas été prise en compte
- Une réponse de l'Etat sur la nécessité de :
 - **Acquérir le foncier** en cas d'élargissement dans les 3 bourgs (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul)
 - Instaurer une **Servitude d'Utilité Publique (SUP)** partout ailleurs le long de la route
- Stratégie validée par Bordeaux Métropole par délibération le 5 juillet 2024
- Seules les parties de terrain nécessaires aux travaux seront soumises à la SUP ou à l'acquisition :
 - La berge sur le fleuve
 - L'emprise au sol de la digue
 - L'emprise de la bande inactive pour la piste de circulation des véhicules de chantier

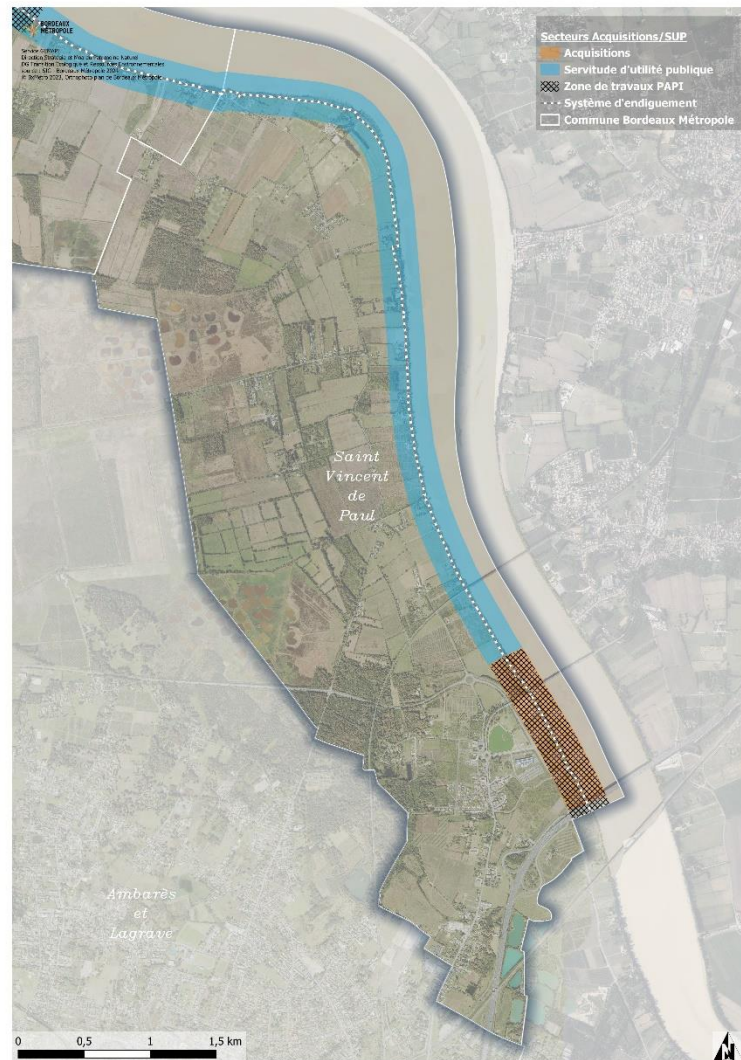
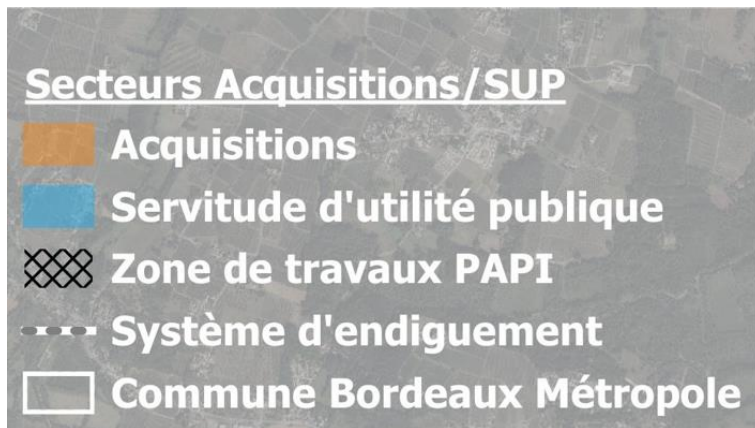


La stratégie foncière : Déclaration d'Utilité Publique (1/2)

L'acquisition de la digue par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les digues localisées dans les 3 bourgs

- 4,5 km des digues
- 26% du linéaire de travaux
- La Déclaration d'Utilité Publique d'un projet permet de mettre en œuvre une **procédure d'expropriation** en vue de maîtriser le foncier permettant sa réalisation.
- Une **acquisition amiable** est proposée en premier lieu et reste possible tout le temps de la procédure.
- Une durée de procédure de 4 ans en moyenne

La stratégie foncière : la situation actuelle de Saint-Vincent-de-Paul



La stratégie foncière : les prochaines étapes

- Concernant les **habitants des parcelles du bourg** : digue PAPI en fond de parcelle
 - Levés topographiques le premier semestre de 2025
 - Prise de contact d'un négociateur foncier pour une cession à l'amiable : à partir du second trimestre 2025
 - Enquête publique préalable à la DUP : mi-2025
 - Questions particulières : centregemapi@bordeaux-metropole.fr
- Concernant les **habitants propriétaires de parcelles le long de la route** : une enquête publique à venir pour la SUP Garonne mi-2025 (en 2026 pour la SUP Dordogne)



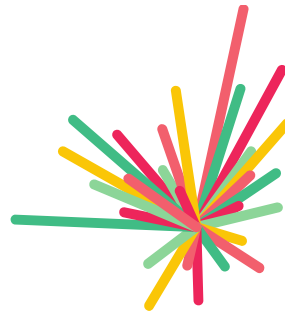
> Partie IV. Temps de questions - réponses

Service **GE**stion des **M**ilieus
Aquatiques et **P**révention des
Inondations (GEMAPI)

Esplanade Charles de Gaulle

33076 Bordeaux Cedex

centregemapi@bordeaux-metropole.fr



BORDEAUX
MÉTROPOLE